



APPEL À CANDIDATURES

Aides à la mobilité internationale pour des séjours de recherche en Israël

Candidatures au fil de l'eau pour 2025 (mars-décembre)

Le Centre de Recherche Français à Jérusalem (CRFJ) propose des aides à la mobilité internationale (AMI) pour des séjours de recherche en Israël. Les candidats et candidates doivent être inscrits en master de recherche ou en doctorat auprès d'une université française ou de l'Union Européenne, ou bien être chercheurs ou chercheuses post-doctorantes titulaires d'un doctorat obtenu auprès d'une université française ou de l'Union Européenne. Dans le cas d'étudiants ou étudiantes en master ou doctorat, la raison du séjour doit être concertée avec les encadrants. Les candidats et candidates post-doctorantes doivent être non titulaires d'un poste. Aucun critère de nationalité ne s'applique. Toutes les disciplines de l'archéologie, des humanités et des sciences sociales sont concernées, à la condition que la dimension de recherche soit apparente et qu'elle s'inscrive dans les axes de recherche du CRFJ (<https://www.crfj.org/> barre « Les recherches »). Avoir déjà été bénéficiaire d'une AMI n'est pas éliminatoire. Les candidatures doivent faire clairement apparaître la justification d'un séjour en Israël (travail de terrain ou de laboratoire, enquêtes, ressources documentaires...). Le séjour doit être continu et ne peut être décomposé en segments. La recherche peut porter sur un sujet autre qu'Israël (par exemple la diaspora juive), à la condition qu'un séjour de recherche en Israël soit justifié. Les propositions s'inscrivant dans le partenariat entre le CRFJ et le Centre Français des Études Ethiopiennes à Addis Abeba sont particulièrement bienvenues (<https://www.crfj.org/> barre « Le CFEE en Éthiopie »).

Les AMI sont attribuées pour une durée de 2 semaines (minimum) à 3 mois (maximum). L'aide fournie par le CRFJ consiste en une allocation mensuelle de 1500 euros net (rapportée au prorata du nombre de jours), l'établissement d'un ordre de mission, la prise en charge d'un billet d'avion entre la résidence du candidat et Tel Aviv, et le remboursement d'un contrat d'assurance (à hauteur de 100€). L'allocation n'est pas considérée comme un salaire ; elle n'ouvre droit ni aux prestations sociales, ni aux allocations chômage et ne peut être prise en compte dans le calcul des droits à la retraite. Les bénéficiaires doivent obligatoirement souscrire avant le début de leur séjour, auprès de la mutuelle de leur choix, un contrat d'assurance couvrant responsabilité civile, dépenses de santé, accidents du travail, assistance et rapatriement. Les bénéficiaires sont administrativement rattachés au laboratoire CRFJ pour la durée de leur séjour. Ils ou elles doivent résider à Jérusalem-Ouest, participer aux activités scientifiques du CRFJ et rendre un rapport d'activité synthétique le dernier jour. Les bénéficiaires ont la possibilité de louer une chambre au CRFJ, dans la limite des disponibilités et à leurs frais.

Les missions en Israël sont sujettes à des limitations (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/israel-territoires-palestiniens/>) elles-mêmes dépendantes de l'environnement géopolitique. Ces circonstances représentent un lourd facteur d'incertitude pour les étudiants et jeunes

chercheurs désireux de planifier une mission en Israël. Le CRFJ n'examine par conséquent que des candidatures au fil de l'eau. Les candidatures doivent être envoyées deux mois avant la date envisagée pour le début du séjour, pour un séjour envisagé à l'importe quelle date entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2025. Les candidatures doivent être envoyées, par mail uniquement et en s'assurant de recevoir un accusé réception, à Lyse Baer, responsable administrative du CRFJ (lyse.baer@cnr.fr), accompagné d'un dossier. Les candidatures sont expertisées par le conseil de laboratoire et le conseil scientifique du CRFJ. Les résultats sont notifiés aux candidats et candidates après deux semaines. Si l'évaluation est positive et si les conditions d'un séjour sont remplies, le CRFJ met en place la mission.

Le dossier de candidature doit être un document unique sous pdf, de 8 pages maximum rédigées en français ou en anglais, et comportant tous les éléments d'appréciation de la candidature, organisés et présentés à la discrétion de la candidate ou du candidat. Le document unique comportera en particulier : les éléments biographiques nécessaires et le parcours universitaire et/ou de recherche de la candidate ou du candidat, l'indication du cadre universitaire ou scientifique de la réalisation du séjour ainsi que les noms et contacts des encadrants (dans le cas des étudiants et étudiantes en master et doctorat) et des institutions et/ou équipes de rattachement, l'exposé du projet de recherche de la candidate ou du candidat et la bibliographie de référence, les dates et la durée souhaitées du séjour, le déroulement et la méthodologie du travail envisagés lors du séjour (incluant les lieux et institutions, les éventuels contacts déjà pris). Le candidat ou la candidate peut facultativement inclure dans le même document (dans la limite des 8 pages) toute autre pièce qu'elle ou il voudrait faire connaître aux experts, tels que son CV ou sa liste de publications, le résumé de la thèse, une lettre de recommandation d'un encadrant ou d'une encadrante, etc. Le document unique peut comporter des illustrations et des liens hypertextes.